

44^{ème} édition des 20 BORNES D'ANDRÉSY



RÈGLEMENT

PRÉAMBULE

Afin d'assurer la sécurité sanitaire de chacun, toutes les informations contenues ci-dessous pourront être revues en cas de nécessité d'aménager cette manifestation pédestre en fonction de l'évolution de la pandémie actuelle.

En cas de nécessité et d'obligation, l'organisateur mettra en place un protocole sanitaire, découlant des autorités compétentes et des règles à appliquer sur l'ensemble de l'évènement.

Chaque participant s'engage à s'y conformer scrupuleusement.

ORGANISATION

La course LES 20 BORNES se déroulera le dimanche 29 novembre 2026.

Le départ et l'arrivée de la course sont donnés dans le parc des Cardinettes (sente des Pointes, 78570 Andrésey).

Cette épreuve est ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés.

Le parcours emprunte les rues de la ville ; seule difficulté : la Côte de Verdun, 16 % sur 200 mètres.

Une heure limite d'arrivée est fixée à 11h20 pour les courses 1, 2 et 3.

Deux ravitaillements sont mis à disposition des concurrents sur le parcours.

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir pendant la manifestation. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et/ou accident survenu sur le parcours de l'épreuve.

Les secours et l'assistance médicale seront assurés par la Croix-Rouge Française.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'évènement exceptionnel.

Droits à l'image et droits de diffusion : tous les concurrents s'engagent à l'abandon des droits d'utilisation et de reproduction de leur image.

CHARTÉ ÉTHIQUE

Tout inscrit s'engage à n'emprunter que les chemins balisés par l'organisation, sans couper.

Il s'engage aussi à ne laisser aucun déchet derrière lui ou autour de lui. Des poubelles sont disposées sur les zones de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue du tri sélectif des déchets.

COURSES – DISTANCES – CATÉGORIES - HORAIRES

5 courses sont au programme de cette édition :

Course 1 : Semi-Marathon ouvert aux catégories « Juniors à Masters » année 2009 et avant.

Départ à 8h45.

Course 2 : 10 km ouvert aux catégories « Cadets à Masters » année 2011 et avant.

Départ à 9h45.

Course 3 : 5 km ouvert aux catégories « Minimes à Masters » année 2013 et avant.

Départ à 10h15.

Course 4 : 2 km classé ouvert aux catégories « Benjamins et Minimes » de 2012 à 2015.

Départ à 11h30.

Course 5 : 1 km familial sans classement ouvert aux enfants des écoles élémentaires de 2016 à 2020.

Départ à 11h40. Les parents sont autorisés à accompagner leurs enfants sur la course familiale.

DOCUMENTS À PRESENTER

Personnes mineures

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.

Ou

- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par le code du sport. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de l'organisateur que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée en compétition datant de moins de six mois.

Pour obtenir votre attestation connectez-vous sur <https://pps.athle.fr/> et suivez les instructions.

Personnes majeures :

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L. 331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées

Ou

- D'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle.

Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Pour obtenir votre Pass Prévention Santé (PPS) connectez-vous sur <https://pps.athle.fr/> et suivez les instructions.

Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

INSCRIPTIONS

EN LIGNE [www. https://adeorun.com/](https://adeorun.com/) (paiement sécurisé)

DROITS D'INSCRIPTION

TARIFS 20 BORNES D'ANDRESY 2026

COURSE NUMÉRO	1*	2*	3	4	5
Distance	21,100 km	10 km	5 km	2 km	1 km
Frais d'inscription	20 €	17 €	10 €	2 €	2 €

* Les courses 1 et 2 sont inscrites au challenge des Yvelines.

Cadeau technique ou médaille pour tous les participants.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards se fait au **complexe Stéphane Diagana** parc des Cardinettes—sente des Pointes—78570 Andrésey sur **présentation OBLIGATOIRE d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Permis de conduire) ou de la licence FFA**

- Vendredi 27 novembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.
- Samedi 28 novembre de 9 h à 17 h.

RÉCOMPENSES PODIUMS :

Course 1 : 3 premiers au général * (H/F) et les 3 premiers pour les catégories suivantes :

Catégorie J.E. (Juniors – Espoirs) H/F (2005 à 2009).

Catégorie Séniors-Masters 0 H/F (1988 à 2004).

Catégorie Masters 1 à 3 H/F (1973 à 1987).

Catégorie Masters 4 à 10 H/F (1972 et avant).

1^{er} Homme et 1^{ere} Femme du Comité de Jumelage.

Course 2 : 3 premiers au général * (H/F).

1^{er} de la catégorie cadets G/F (2010/11) et les 3 premiers pour les catégories suivantes :

Catégorie J.E. (Juniors – Espoirs) H/F (2005 à 2009).

Catégorie Séniors-Masters 0 H/F (1988 à 2004).

Catégorie Masters 1 à 3 H/F (1973 à 1987).

Catégorie Masters 4 à 10 H/F (1972 et avant).

1^{er} Homme et 1^{ere} Femme du Comité de Jumelage.

*** les 3 premiers au classement général (H/F)**

ne pourront pas être récompensés une deuxième fois au titre du classement dans leur catégorie.

Course 3 : 3 premiers pour les catégories suivantes :

Minimes G/F (2012 à 2013).

Cadets G/F (2010/2011).

Autres catégories H/F (2009 et avant).

1^{er} Homme et 1^{ere} Femme du Comité de Jumelage.

Course 4 : 3 premiers pour les catégories suivantes :

Benjamins G/F (2014/2015).

Minimes G/F (2012 à 2013).

Course 5 : Médaille pour tous les enfants

Enfants nés de 2016 à 2020 (pas de classement, course non chronométrée)

ACCÈS

- **En voiture** : A15 (sortie Conflans-Sainte-Honorine, direction Andrésey), A13 ou A14 (sortie Poissy, direction Andrésey).

- **Transports en commun** : RER A gare Conflans-Fin-d'Oise, ligne J gare SNCF Andrésey (direction Mantes via Conflans depuis Paris-Saint-Lazare).

SERVICES

Parking gratuit au collège Saint-Exupéry en fonction des places disponibles.

Vestiaires et douches dans le complexe sportif Stéphane Diagana.

Consigne gratuite et surveillée mise à disposition des coureurs dans le complexe.

Ostéopathes à disposition des coureurs dans le complexe.

NOUS CONTACTER : SERVICE DES SPORTS, Mairie annexe, 2 rue Gustave-Eiffel, 78570 Andrésy
01 39 74 66 03/04
sports@andresy.com